

GUIDE UTILISATEUR « DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES »

La démarche est uniquement accessible via le lien fourni par mon service que vous trouverez sur la Fiche Information et sur la page internet du site Internet de la préfecture du Bas-Rhin : (mettre le lien)

Vous devrez donc vous connecter à partir du lien précité.

I – Connexion à la démarche

La connexion se fait via un compte utilisateur.



**DÉROGATION RELATIVE À
L'EXERCICE DE LA FONCTION
DE DIRECTEUR AU TITRE D'UN
DES TROIS ACCUEILS
COLLECTIFS ÉDUCATIFS DE
MINEURS (ACEM) LIMITÉS EN
EFFECTIF, ET/OU EN DURÉE,
ET/OU EN ÂGES**



Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

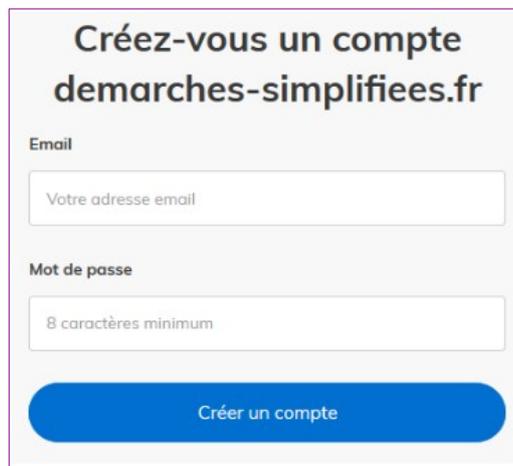
ou

 S'identifier avec FranceConnect

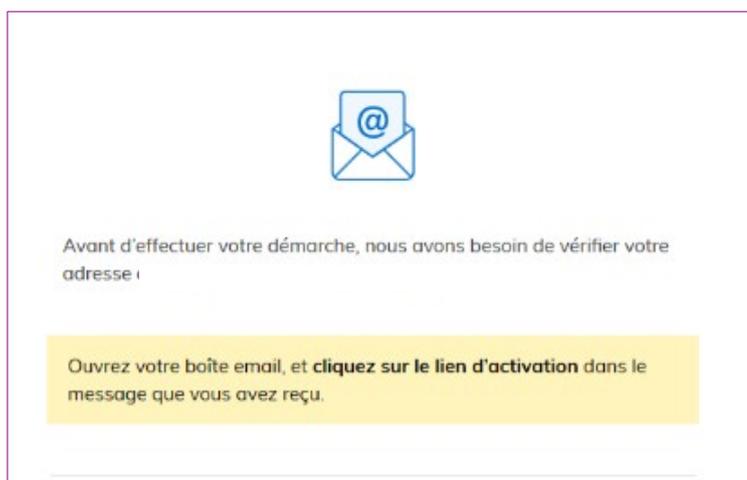
Qu'est-ce que FranceConnect ?

→ **Si vous ne possédez pas de compte :**

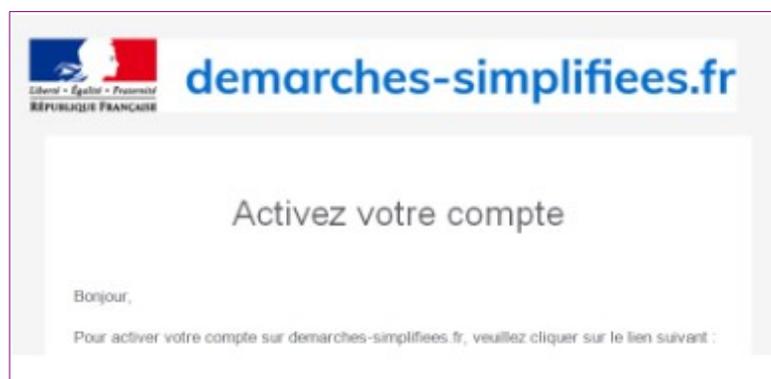
Cliquez sur «*Créer un compte demarches-simplifiees.fr*» et créez votre compte en entrant une adresse mail et en saisissant un mot de passe puis **Créer votre compte**. Il suffit de renseigner une adresse électronique (il est recommandé d'utiliser préférentiellement une adresse générique associée à l'organisateur en cohérence avec la fiche oragnsaiteur, et un mot de passe **(8 caractères au moins)** :



The screenshot shows a form titled "Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr". It contains two input fields: "Email" with the placeholder "Votre adresse email" and "Mot de passe" with the placeholder "8 caractères minimum". Below the fields is a blue button labeled "Créer un compte".



La plateforme vous confirme la bonne réception de votre demande de création de compte.



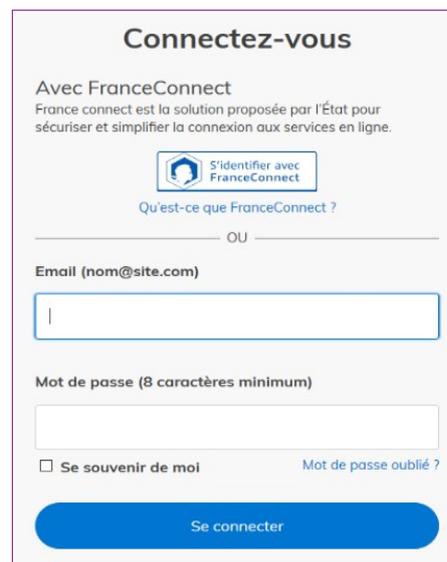
Un e-mail vous est automatiquement adressé à l'adresse indiquée, comportant un lien d'activation. Votre compte est activé dès que vous cliquez sur ce lien.

→ **Si vous déjà un compte :**

cliquez sur « **J'ai déjà un compte** » et connectez-vous avec vos identifiants.

Si vous avez oublié votre mot de passe et si vous ne le connaissez pas, cliquez sur Mot de passe oublié.

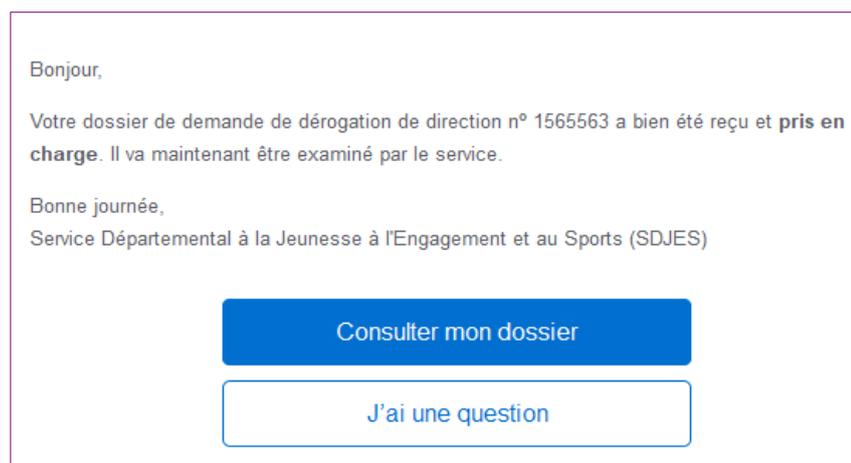
Si un compte existe avec l'adresse mail saisie, vous recevrez dans la boîte de réception de cette adresse un message pour réinitialiser le mot de passe.



II – Dépôt du dossier

Lorsque toutes les rubriques ont été complétées et les pièces jointes enregistrées, cliquer sur « **Déposer le dossier** » (en bas à droite de la page).

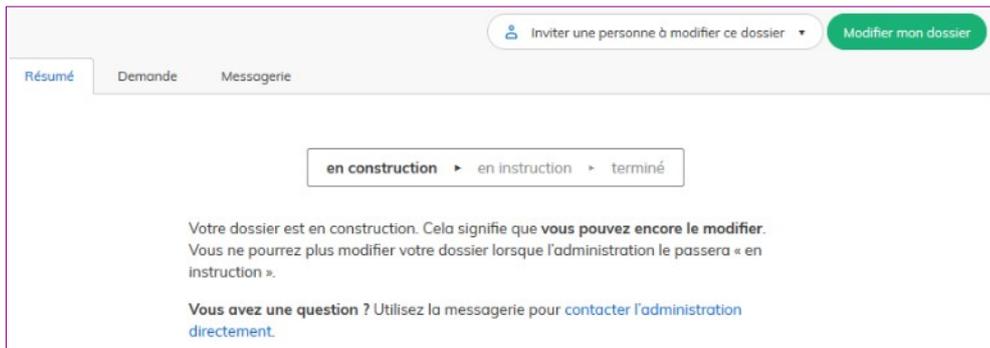
NB : si certains champs ou pièces justificatives obligatoires ne sont pas renseignés, il ne sera pas possible de soumettre le dossier. Un bandeau rouge en haut de la page précisera alors les champs devant être complétés pour pouvoir soumettre le dossier.



Vous recevrez automatiquement un e-mail à l'adresse associée au compte utilisateur, vous informant du dépôt de votre demande. Un lien vous permet d'accéder à tout moment à votre dossier.

 Votre dossier est alors dit « **en construction.** » Ce dernier est « en construction » tant que le SDJES n'a pas confirmé que la demande est assortie d'un dossier complet.

Le dossier reste modifiable tant qu'il est **«en construction»**, une fois passer en mode **« en instruction »** par l'instructeur il ne vous sera plus possible de le modifier.



Inviter une personne à modifier ce dossier Modifier mon dossier

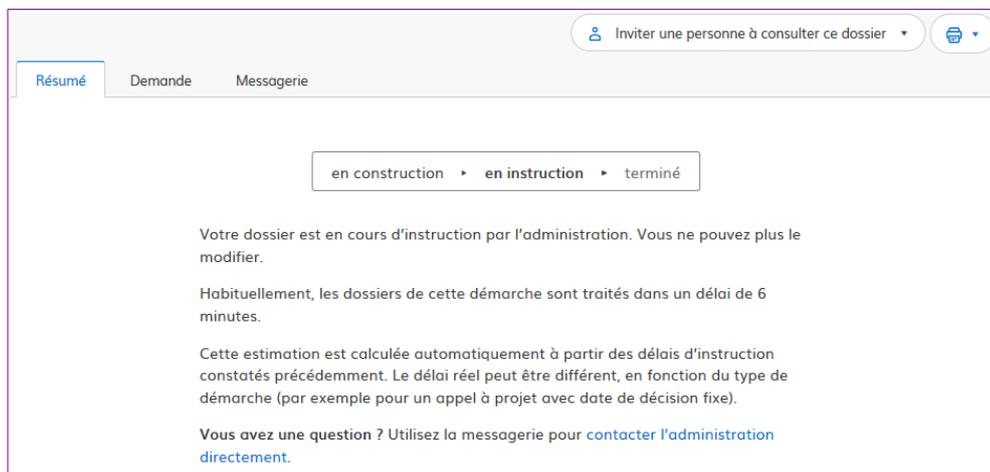
Résumé Demande Messagerie

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**.
 Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

«en construction»



Inviter une personne à consulter ce dossier 🔍

Résumé Demande Messagerie

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en cours d'instruction par l'administration. Vous ne pouvez plus le modifier.

Habituellement, les dossiers de cette démarche sont traités dans un délai de 6 minutes.

Cette estimation est calculée automatiquement à partir des délais d'instruction constatés précédemment. Le délai réel peut être différent, en fonction du type de démarche (par exemple pour un appel à projet avec date de décision fixe).

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

«en instruction»

Utilisation de la messagerie intégrée :

À tout moment au cours de l'instruction de votre dossier, vous pouvez prendre contact avec le SDJES par le biais de la messagerie intégrée à démarches-simplifiées.

LE SDJES 67 est également susceptible de reprendre contact avec vous par le biais de cette messagerie. Ces messages seraient consultables directement depuis votre compte utilisateur.



Résumé Demande **Messagerie**

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

Email automatique le 9 février à 15 h 36

[Votre dossier n° 1565563 de demande de dérogation de direction a bien été déposé (DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR AU TITRE D'UN DES TROIS ACCUEILS COLLECTIFS ÉDUCATIFS DE MINEURS (ACEM) LIMITÉS EN EFFECTIF, ET/OU EN DURÉE, ET/OU EN ÂGES)]

Bonjour,

Votre dossier de demande de dérogation n° 1565563 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.

Cordialement,

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sports (SDJES)

Écrivez votre message ici

Joindre un document (taille max : 20 Mo) Envoyer le message

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Suivi de l'état d'avancement du dossier :

Vous pouvez à tout moment suivre l'avancement de votre dossier soit en cliquant directement sur le lien contenu dans le mail qui vous a été adressé suite à l'envoi de votre demande de dérogation, soit depuis votre espace utilisateur en vous connectant sur le site démarches-simplifiées :

mes dossiers 3				
N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour
1565563	démarche en test DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR AU TITRE D'UN DES TROIS ACCUEILS COLLECTIFS ÉDUCATIFS DE MINEURS (ACEM) LIMITÉS EN EFFECTIF, ET/OU EN DURÉE, ET/OU EN ÂGES	D Doriane	accepté	jeudi 11 février 2021 14h27

Au terme de l'instruction de votre déclaration par le SDJES, vous serez informé des suites données à votre demande par un e-mail automatique et un message par la messagerie intégrée. Le SDJES est susceptible de vous transmettre un document justificatif à l'issue de l'instruction de votre dossier (arrêté, attestation...). Ce document serait alors téléchargeable en consultant votre dossier depuis votre espace utilisateur.

Résumé Demande Messagerie

✓ Votre dossier a été **accepté**.

Télécharger l'attestation

Une fois votre dossier traité par mon service et accepté (= suite favorable à la demande de dérogation) n'oubliez pas de **télécharger votre attestation de demande de dérogation** à partir de votre espace utilisateur, onglet « résumé » à partir de la demande faite :

Votre dossier, et les documents correspondants, ne seront conservés sur le site «démarches-simplifiées» pour une durée de 36 mois. Dans ce délai, vous pourrez continuer à accéder à votre dossier depuis votre espace utilisateur.